



Sylvie Pédroaréna
Présidente de la CNARELA
11, rue champ Saint Pierre
39170 Saint-Lupicin

Le 13 mars 2015

Madame la Ministre
de l'Éducation nationale
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
110 Rue de Grenelle,
75357 Paris SP 07

Madame La Ministre,

Vous avez annoncé mercredi 11 mars les grandes lignes de la réforme du collège de 2016. La CNARELA, qui rassemble 28 associations régionales qui œuvrent en faveur des Langues et Cultures de l'Antiquité pour tous ainsi que les associations signataires, APFLA-CPL, APLettres, SEL, SLL, tiennent à s'associer pleinement au projet. Elles saluent l'intégration clairement formulée dans les programmes de français des "éléments culturels et linguistiques des langues anciennes" dans le but de s'attacher à la réussite de tous les élèves. Cependant, elles s'interrogent sur les modalités de cette intégration et sur les compétences des enseignants de Lettres qui n'ont pas tous reçu une formation en Lettres classiques.

Si les Langues et Cultures de l'Antiquité figurent dans les huit thèmes de travail retenus pour les EPI, rien n'est dit sur le devenir du grec ancien au collège. Or les effectifs ont augmenté cette année et n'ont pas été aussi élevés depuis 2010 ; la progression des effectifs dans la continuité entre le collège et le lycée doit être prise en compte alors que les collèges ont perdu plus de 1000 élèves en quelques années. Nous nous interrogeons sur la place réelle réservée aux LCA dans les EPI et surtout sur les modalités d'un enseignement spécifique (horaires et durée sur le cycle).

Ayant alerté à de nombreuses reprises le ministère sur les difficultés que rencontraient les enseignements de latin et de grec, suivis par plus de 500 000 élèves en France, avec des situations parfois intolérables (non-respect des horaires nationaux, création de seuils pour le maintien ou l'ouverture d'une section entre autres), nous vous demandons dès à présent d'assurer le maintien de ces enseignements partout où ils sont offerts aux élèves afin de ne pas aggraver une situation déjà difficile et dommageable à tous. Un rapport paru en décembre 2014 sur les disciplines rares souligne les graves problèmes rencontrés dans l'enseignement supérieur par certaines disciplines - dont les langues anciennes font partie - à cause de l'autonomie des universités. Il serait navrant que le collège s'oriente vers un projet similaire et réagisse trop tardivement à la disparition de certains enseignements.

Afin d'obtenir des précisions et de vous présenter nos propositions, nous sollicitons une audience auprès de vos services le plus rapidement possible

Nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

S. Pédroaréna

APFLA-CPL (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires)
APLettres (Association des Professeurs de Lettres)
CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)
SEL (Sauvegarde des enseignements Littéraires)
SLL (Sauver Les Lettres)